ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962



André BURLOT



Marcel BUHLER

Electrices, Electeurs,

Avant de rédiger cette circulaire programme, nous avons naturellement relu celle que les électeurs avaient reçue de nous en 1958.

Nous avons conscience, aujourd'hui, d'avoir toujours, durant ces 4 ans, agi en fonction de nos promesses.

C'est pourquoi, nous reprenons ici et dans le même ordre, les chapitres de cette circulaire en les commentant en fonction de notre attitude et des évènements actuels.

POLITIQUE ETRANGERE.

Nous demandions le renforcement de l'Europe pour résister à l'attraction américaine ou russe.

André BURLOT a soutenu cette politique au Parlement et il a approuvé le départ des ministres M.R.P. du gouvernement quand le Général de GAULLE a voulu remplacer les conceptions de Robert Schuman par un nouveau nationalisme.

Nous sommes, plus que jamais, partisans de l'Europe « intégrée » c'est-à-dire d'une Europe unie politiquement et économiquement. Les derniers évènements de Cuba montrent clairement que tout nationalisme en Europe, risque de diviser celle-ci donc de lui être mortelle face aux deux Grands.

POLITIQUE ALGERIENNE.

Nous écrivions : « l'Algérie est Française et doit le rester. Nous n'avons pas le droit de perdre les richesses pétrolières du Sahara qui nous libèreront de la servitude économique à l'égard de l'Etranger ».

« C'est la politique, disions-nous, définie par le Général de GAULLE à CONSTANTINE, que nous approuvons pleinement ».

Voilà pourquoi nous n'avons pas voulu nous déjuger et recommander à nos amis de voter « oui » à l'avant dernier référendum qui était destiné à faire approuver par le Pays, sans restrictions, toutes les dispositions de l'accord d'Evian.

POLITIQUE ECONOMIQUE.

Nous répétons comme il y a 4 ans que la libre entreprise est la seule féconde et que l'intervention de l'Etat doit se limiter à des conseils et à des aides dans les secteurs où la productivité a besoin d'être améliorée.

C'est ainsi qu'André BURLOT est intervenu pour obtenir des primes d'équipement destinées à favoriser la décentralisation industrielle ainsi que l'aide de l'Etat dans les économies agricoles.

POLITIQUE AGRICOLE.

Le gouvernement depuis 1958 a plusieurs fois promis de faire voter et de mettre en vigueur une politique agricole plus réaliste et conforme aux vœux de toutes les organisations : F.N.S.E.A. et Jeunes Agriculteurs en particulier.

Cette loi aux multiples aspects a été votée par le Parlement sans que toutefois, toutes les légitimes revendications des agriculteurs aient été admises.

Le vote étant acquis, les décrets d'application ont tardé et certains même sont encore attendus.

Il s'agit pour intégrer pleinement l'agriculture dans l'économie de la Nation que, par la pression du Parlement, le futur gouvernement soit mis dans l'obligation de soutenir l'expansion agricole et de réaliser enfin les réformes de structures indispensables.

POLITIQUE VITICOLE.

Inlassablement depuis 16 ans, André BURLOT a défendu au Parlement les intérêts de la viticulture dans notre région du Centre-Ouest.

Qu'il s'agisse des prestations d'alcool vinique, de la chaptalisation, des problèmes relatifs au quantum, de la commercialisation des vins de faible degré, il a toujours plaidé la cause de nos viticulteurs trop souvent attaqués par leurs confrères du Midi.

Si son action n'a pas toujours été récompensée par un succès, il a néanmoins eu la satisfaction d'obtenir que des textes légaux ou des mesures préconisées par le Midi et qui naturellement eussent été dangereux pour la vie de nos exploitations viticoles soient écartés par le Parlement.

Il continuera à agir dans ce sens.

FINANCES LOCALES.

Elle sont de plus en plus à l'ordre du jour. L'habitant de nos villes et communes en sait quelque chose, lui qui constate l'augmentation régulière des impôts locaux (départementaux et communaux).

C'est que nos communes pour se moderniser, et c'est indispensable, sont dans l'obligation d'engager des dépenses considérables avec une aide insuffisante de l'Etat.

Une péréquation équitable des charges doit être réalisée sur le plan national ; cette réforme des finances locales sera à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale en 1963 ; André BURLOT par ses fonctions à la Commission des Finances est à même de défendre les intérêts des villes et communes de la circonscription.

Un allègement des charges municipales et départementales peut être obtenu par un transfert en faveur des budgets communaux et départementaux d'une partie importante des subventions actuellement consenties aux états d'Afrique du Nord et d Afrique Noire ; subventions qui s'élèvent annuellement à plus de 1.000 milliards d'anciens francs. Des économies doivent également être réalisées sur la « force de frappe » dont l'existence sera sans efficacité face aux moyens des deux Grands.

L'HABITAT.

Un effort très sérieux a été consenti en faveur de l'habitat, il est à poursuivre. A ce sujet le concours d'André BURLOT n'a jamais manqué aux promoteurs qu'il s'agisse des municipalités ou des organismes spécialisés.

LES JEUNES.

Nous disions en 1958 qu'à partir de 1960 le nombre des jeunes qui, par leur âge, chercheraient du travail se trouverait considérablement accru. Cette date est dépassée et aujourd'hui, le chômage n'existe pratiquement pas.

L'expansion économique de notre Pays a permis ce succès. Il faut la poursuivre car il importe que les nouvelles couches de jeunes trouvent elles aussi le plein emploi.

Mais également il faut favoriser le développement intellectuel et les connaissances de nos enfants afin de rendre plus efficace leur action dans l'Economie de notre pays.

Pour cela, les crédits ne doivent pas manquer quand il s'agit de l'instruction et de l'Education Nationale.

Notre département est dans ce domaine un des plus arriérés de France ; nous insistons, indépendamment des autres problèmes scolaires en suspens, sur l'urgence qui, s'impose quant à la construction à BLOIS d'un Lycée technique de garçons laquelle doit être suivie d'un établissement technique de jeunes filles et d'une nouvelle école normale d'institutrices.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

L'Etat se doit de moderniser les installations téléphoniques, à ce sujet le téléphone automatique doit être en 1963 installé à BLOIS ; cette promesse a été faite à André BURLOT, il veillera à ce qu'elle soit tenue.

LES VIEUX, LES INVALIDES.

Si certaines améliorations ont été apportées à leur sort depuis 4 ans, André BURLOT s'honore d'avoir été l'un de ceux qui, au Parlement, ont défendu énergiquement leurs intérêts, leurs organisations syndicales le savent ; elles gardent avec lui un contact permanent. Elles peuvent toujours compter sur son concours, pour que leur siuation soit à nouveau prise en considération par le Gouvernement.

LES VICTIMES DE GUERRE.

Marcel BUHLER, candidat suppléant, combattant des deux guerres, déporté résistant, grand mutilé, parfaitement au courant des revendications du Monde Combattant, se tiendra comme par le passé à la disposition des Victimes de Guerre et de leurs ressortissants.

Lui-même et André BURLOT ont été particulièrement affectés du marchandage qui s'est institué au sujet de la retraite du Combattant et ils entendent que la parole de Clémenceau « Ils ont des droits sur Nous » soit scrupuleusement respectée.

De même André BURLOT s'efforcera de faire aboutir les justes revendications des A.P.G. 14-18 en ce qui concerne particulièrement leur pécule.

LE DEVELOPPEMENT DE BLOIS.

Nous nous étions engagés à tout faire pour développer l'activité industrielle et commerciale de la capitale du département. Les résultats sont là. André BURLOT a donné un concours entier à la municipalité et à la Chambre de Commerce. Cet effort doit être poursuivi afin que BLOIS ne soit pas écrasée entre les deux gros centres de TOURS et d'ORLEANS.

LE DEVELOPPEMENT DES CENTRES RURAUX.

Grâce au Codac ,aux services préfectoraux, à l'initiative des municipalités, beaucoup de nos centres ruraux sortent de la léthargie.

Par l'obtention de prêts en faveur des communes, par la recherche d'industries pouvant venir s'installer chez nous, André BURLOT est heureux d'avoir contribué à cet essor. Il continuera son action.

***

Voilà les grandes lignes de notre programme. L'énumération précédente est forcément limitative. D'ailleurs, elle ne peut prévoir tous les évènements qui se dérouleront pendant les cinq années d'un mandat parlementaire.

Ce dont vous pouvez être certains, c'est que nous nous efforcerons toujours d'agir dans le sens des intérêts de la population de la circonscription, comme dans le sens de l'intérêt général du Pays.

Notre action passée est, à ce sujet, une garantie pour l'avenir.

Nous veillerons également à ce que, dans notre belle FRANCE, il ne soit pas porté atteinte à la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Nous avons confiance en votre choix.

Vive la Circonscription de BLOIS !

Vive la République !

Vive la FRANCE !

André BURLOT

Candidat Titulaire,
Ingénieur de l'Ecole Polytechnique,
Officier de la Légion d'Honneur pour faits de guerre,
2 blessures — 4 citations,
Député sortant,
CANDIDAT D'UNION DES REPUBLICAINS

Marcel BUHLER

« Remplaçant éventuel »
Maire de Blois,
Commandeur de la Légion d Honneur pour faits de guerre,
3 blessures — 4 citations,
Déporté — Résistant,
Grand invalide.

Imprimerie Artisanale, 11, rue Chambourdin - Blois